



REGLEMENT SAISON 2025-2026 CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS DU VAL-DE-MARNE

PREAMBULE

Cette épreuve n'est pas éligible aux échanges de points classement.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat par équipes Vétérans est réservé aux joueuses et joueurs vétérans en possession d'une licence FFTT compétition, dirigeant ou loisir validée pour la saison en cours.

L'association désigne pour chaque équipe engagée 4 joueurs au minimum et 6 joueurs au maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chacun des 6 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

2. FORMULE DE LA COMPETITION

Les rencontres se disputent en dix parties : huit simples et deux doubles.

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches dans l'ordre suivant :

AY- CZ - BX DW - double1 - double 2 - AX - CW- BY – DZ.

3. DEROULEMENT SPORTIF

Des groupes de quatre équipes seront formés par tirage au sort en tenant compte des points classement et en évitant dans la mesure du possible d'avoir deux équipes du même club dans le même groupe.

Dans chaque groupe, chaque équipe participe à deux rencontres sous forme d'un tableau ½ finale et finale avec un classement intégral. Les rencontres se déroulent sur deux tables.

Suivant le nombre des équipes, il peut y avoir un groupe de 3 équipes. Dans ce cas, les rencontres se déroulent sur trois tables.

4. JUGE ARBITRAGE

Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux, notamment ceux non prévus au présent règlement.

Cette action s'inscrit dans le cadre des jeux du Val-de-Marne.